



Service social international – Suisse
Internationaler Sozialdienst – Schweiz
Servizio Sociale Internazionale – Svizzera
International Social Service – Switzerland

En 2014, l'autorité parentale conjointe (APC) est devenue la règle en Suisse: les parents célibataires, mariés, séparés ou divorcés détiennent désormais conjointement la responsabilité de leurs enfants.

Ce changement de loi a été salué comme une grande avancée pour plus d'égalité entre les parents.

Mais qu'en est-il des enfants concernés ? Les enfants bénéficient-ils également de cette nouvelle loi et est-ce que leur quotidien et leurs droits s'en trouvent-ils améliorés ?

Un accent particulier sera porté sur la question de la garde alternée ainsi que les aspects transnationaux de l'APC (déménagement à l'étranger).

Public cible : les professionnels de l'enfance
Autorités de protection de l'enfant, Intervenants en protection de l'enfant, Juges, Assistants sociaux, Thérapeutes, Médiateurs, Avocats.

Un programme détaillé et les modalités d'inscription vous parviendront ultérieurement.

AVEC LE SOUTIEN DE



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS

SAVE THE DATE

12 novembre 2019 - Berne

Colloque « Autorité parentale conjointe - et les enfants? »



ssi-suisse.org
info@ssi-suisse.org

EN COOPERATION AVEC

KOKES
COPMA
COPMA

KONFERENZ FÜR KINDES- UND ERWACHSENENSCHUTZ
CONFÉRENCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES MINEURS ET DES ADULTES
CONFERENZA PER LA PROTEZIONE DEI MINORI E DEGLI ADULTI